



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le 24 mars 2022

ASSEMBLEE GENERALE DU 12 MAI 2022 ET DIVIDENDE

Le Conseil d'administration de Carmila SA s'est réuni le 24 mars 2022 sous la présidence de Madame Marie Cheval, Présidente-Directrice Générale, et a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires de la Société le

Jeudi 12 mai 2022 à 9h30

chez Onepoint, 29 rue des sablons 75116 Paris.

L'avis de réunion préalable valant convocation de cette Assemblée sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, précisant l'ordre du jour et les résolutions proposées aux actionnaires, et pourra être consulté sur le site internet de la Société.

Dividende

Le Conseil d'administration de Carmila SA a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale du 12 mai 2022 un dividende de 1 euro par action au titre de l'exercice 2021, intégralement versé en numéraire.

Le dividende sera détaché de l'action le 23 mai 2022 et sera mis en paiement le 25 mai 2022.

Gouvernance

Sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires, le renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Maria Garrido, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Say on climate

Suite aux annonces réalisées lors du Capital Markets Day de Carmila le 7 décembre 2021, le Conseil a décidé de présenter une résolution pour vote consultatif de ses actionnaires sur l'ambition et les objectifs de la Société en matière de lutte contre le changement climatique. Le Conseil d'administration permet ainsi aux actionnaires d'exprimer leur avis sur la stratégie mise en place par Carmila et visant l'atteinte de la neutralité carbone (scopes 1 et 2) d'ici 2030.

CONTACT INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Jonathan Kirk - Directeur des relations investisseurs
Jonathan_kirk@carmila.com
+33 6 31 71 83 98

CONTACT PRESSE

Morgan Lavielle – Directeur Communication
morgan_lavielle@carmila.com
+33 6 87 77 48 80

Retrouvez-nous sur www.carmila.com



CALENDRIER FINANCIER

21 avril 2022 (après clôture des marchés) : Information financière du T1 2022

12 mai 2022 : Assemblée générale

À PROPOS DE CARMILA

Troisième société cotée de centres commerciaux en Europe Continentale, Carmila a été créée par Carrefour et de grands investisseurs institutionnels en vue de transformer et valoriser les centres commerciaux attenants aux magasins Carrefour en France, Espagne et Italie. Au 31 décembre 2021, son portefeuille était constitué de 214 centres commerciaux, leaders sur leur zone de chalandise, et valorisés à 6,21 milliards d'euros.

Carmila est cotée au compartiment A sur Euronext-Paris sous le symbole CARM. Elle bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC »).

AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans ce document ne se rapportent pas à des faits historiquement avérés, mais constituent des projections, estimations et autres données à caractère prévisionnel basées sur l'opinion des dirigeants. Ces déclarations traduisent les opinions et hypothèses qui ont été retenues à la date à laquelle elles ont été faites. Elles sont sujettes à des risques et incertitudes connus et inconnus à raison desquels les résultats futurs, la performance ou les événements à venir peuvent significativement différer de ceux qui sont indiqués ou induits dans ces déclarations. Nous vous invitons à vous référer au Document d'enregistrement universel de Carmila le plus récent déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers pour obtenir des informations complémentaires concernant ces facteurs, risques et incertitudes. Carmila n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier les déclarations à caractère prévisionnel susvisées. Carmila ne peut donc être tenue pour responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation qui serait faite de ces déclarations.